

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 27 novembre 2020

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 20 présents et représentés
- ✕ 20 votants

L'an deux mil vingt le vingt-sept novembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni rue des Vergers, à UXEGNEY (88390) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHER), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. QUINANZONI Noël (Adjoint au maire de XONRUPT-LONGEMER), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. BOURGEOIS Amandine (Responsable du service Accueil/Entretien), Mme. HAYOT Anaïs (Responsable du pôle Emploi Territorial), Mme. MAINARDI Nadia (Responsable du service Comptabilité/RH), M. BASS Dylan (Contrôleur de gestion), Mme. METZ Menthine (Stagiaire au service Accueil/Entretien).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY).

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20201127-2020_222_DE

222 Décision Modificative de crédits N°3

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion, et notamment ses articles 33-1 à 35 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de gestion de la Fonction publique ;
- Vu le plan de comptes M832 applicable aux Centres de gestion ;
- Vu l'adoption, par délibération en date du 9 juin 2020, du Budget Primitif 2020.

Considérant, que malgré un apport de crédits supplémentaires de 260 000,00 € au cours de la séance du 18 septembre dernier, les dépenses liées aux charges de personnel contractuel sont à 80 % des prévisions budgétaires ; et que, dans le cadre des missions temporaires externes au CDG88, des primes sont souvent versées sur le mois de décembre, il est prudent de prévoir 30 000,00 € de nouveaux crédits en dépenses ;

Considérant, qu'en complément du titre émis suite à la remise gracieuse de la totalité de l'indu versé à un agent du CDG (délibération N°209 du 18 septembre 2020), il convient de passer également une écriture en dépenses pour le même montant, soit 986,94 € à l'article 6718 ;

Considérant que les crédits nécessaires peuvent être pris sur les recettes supplémentaires de l'article 64198 (autres remboursements sur rémunération du personnel).

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

Adoptent la Décision Modificative de crédits N°3, telle que :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
6413	Personnel non titulaire	+ 30 000,00	64198	Autres remb. sur rému. Person.	+ 31 000,00
6718	Autres charges except. op. gestion	+ 1 000,00			

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges

